

LA FRAGILITÉ DE LA LÉGITIMITÉ ISSUE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Par

RUKENGWA BAHIZIRE N'SHAGI

Professeur à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)
Chercheur au Centre d'Etudes et de Documentation pour l'Afrique Centrale (CEDAC)

RÉSUMÉ

La légitimité issue de l'élection présidentielle est par nature fragile. Elle n'est qu'une autorisation de gouverner et d'étaler ses compétences pour ainsi avoir droit au consentement populaire. En dehors du peuple-électeur, il existe d'autres acteurs visibles et invisibles, internes et externes qui influencent cette légitimité de manière décisive. Les élus présidentiels ne sont donc pas toujours choisis par le peuple.

Mots-clés : *Légitimité, délégitimité, confiance, ethnie, nation, tribu, pathologie conspirationniste, règne du soupçon général, confiance générale, consentement*

ABSTRACT

The legitimacy that comes from the presidential election is by nature fragile. It is only an authorization to govern and to display one's competence in order to be entitled to popular consent. Apart from the people-voters, there are other visible and invisible actors, both internal and external, who influence this legitimacy in a decisive way. Presidential appointees are therefore not always chosen by the people.

Keywords: *Legitimacy, delegitimacy, trust, ethnicity, nation, tribe, conspiratorial pathology, reign of general suspicion, general trust, consent*

INTRODUCTION

Ce papier s'attache essentiellement à la mise en évidence d'un lien entre la satisfaction de la population et la légitimité populaire. Cette satisfaction n'est pas principalement fonction de l'appartenance ethnique ou régionale comme l'affirment certains écrits. Elle n'est pas le résultat direct de l'élection présidentielle comme semble le faire croire d'autres.

L'interdépendance et la perception des divers acteurs visibles et invisibles, internes et externes participent à influencer le processus de légitimation ou de délégitimation du Président de la République Démocratique du Congo (RDC).

La vision et les intérêts du peuple-électeur et des autres acteurs en présence est conditionnée par la situation globale, les contraintes, les inquiétudes, le choix, pouvant être influencé par les conditions objectives mais souvent par des conditions subjectives et même du mal entendu.

La problématique de la légitimité présidentielle est une hantise pour toutes les démocraties, vieilles ou jeunes, développées ou en voie de développement. En Afrique, le processus de légitimation est très fragile du fait aussi de la structure et de la conjoncture internationales.

De toute évidence, elle semble être le socle de tous les régimes politiques se réclamant de la démocratie et particulièrement de la démocratie électorale. Pour comprendre la relation, les tenants et les aboutissants de ce phénomène et des services qu'il rend ou qu'il ne rend pas, de la longévité ou de la brièveté de son existence, il faut préciser ce qu'est la légitimité et ce que sont les fonctions qu'elle est appelée à exercer.

La légitimité n'est rien d'autre qu'une relation entre un homme ou un groupe d'homme, d'une part et, d'autre part, d'autres groupes d'homme plus nombreux, et qui dans le cadre de la fonction présidentielle peuvent être aussi nombreux qu'une nation. La relation qui existe entre les deux pôles de cette relation est basée sur un échange des droits et des devoirs.

Une nation confie son destin à un homme à l'occasion d'un scrutin présidentiel. Le suffrage en faveur de cet homme représente pour elle l'obligation qu'elle s'impose librement et qu'elle exécute sans contrainte pour permettre au candidat de son choix de conquérir le pouvoir et de renvoyer l'ascenseur à ses électeurs. Les droits des électeurs sont précisément incarnés par l'ascenseur renvoyé. De ce fait, le candidat élu l'a été parce qu'ayant été perçu par les électeurs comme celui qui peut donner satisfaction à leurs aspirations.

1. LE RÔLE DE L'IDENTITÉ ETHNIQUE DANS LA CONSISTANCE DE LA LÉGITIMITÉ

Analyser la question de l'ethnicité dans l'élection présidentielle en RDC pose l'exigence de bien comprendre l'usage des termes ethnies, tribus, communautés, etc.

Ethnie signifierait - en plus simple - un groupe humain qui partage une même culture, en particulier pour la langue et les traditions. Ce terme comporte cependant dans les usages qu'on en fait un sens péjoratif, une arriération qui ne s'explique pas. Les ethnies seraient des groupuscules à distinguer de populations sérieuses et marquées par la résurgence des religions et de l'intolérance.

La tribu serait une division du peuple chez quelques nations anciennes. Dans la bible, on parle de 12 tribus qui sont des ensembles des descendants d'un des 12 fils de Jacob dans le judaïsme.

Le dictionnaire précise que chez les amérindiens, plusieurs familles presque toujours parentes formaient un clan. Des clans qui possédaient leur territoire de chasse dans un même bassin hydraulique constituaient une tribu, Une nation rassemblait des tribus qui parlaient le même dialecte et suivaient la même coutume. Il est évident que la tribu soit un groupe de personnes qui ont une affinité ou une similitude.

Une communauté évoque l'état de ce qui est commun. Ainsi, une communauté serait une réunion ou une association des personnes morales ou physiques ayant des buts et des intérêts communs. Une communauté d'intérêt, de jugement, des biens, qui entre souvent en contradiction avec l'exigence de la loi morale qui veut que chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres.

Il est claire que l'ethnie, la tribu, la communauté et même la région n'ont rien de péjoratif face à la nation ou au pays. Les identités ou les identifications relatives à ces niveaux de territorialité, de culture ou de coutume n'ont rien de coupable tant que l'attachement à ces divers étapes de la nation tient compte de la grandeur de chaque instance et se soucie du service au plus grand espace. A chaque niveau, il s'agit de l'identification à un espace, une coutume, une tradition ou une culture. Ce qui est blâmable à chaque niveau c'est de travailler pour ce niveau au détriment des autres. Un responsable au niveau national doit rester équitable avec le niveau national, régional, communal, etc. L'élite ne travaillant que pour un village par exemple doit le faire avec les moyens de ce village en tenant compte des intérêts des autres villages sans égoïsme social. Le tribalisme, le régionalisme, le tribalisme..., ne sont pas en soi des péchés s'il s'agit des attentes, des intérêts, des besoins et des visions de chaque catégorie composant la population ou la nation.

La politique étant principalement une régulation entre tendances divergentes au sein de la société, elle a intérêt à fonctionner en tenant compte objectivement de tous les problèmes et phénomènes de sa réalité locale. Ceci même si ces phénomènes ne sont pas reconnus dans la science moderne ou sont lus autrement au niveau international.

Ainsi comprise l'ethnie n'est pas, à proprement parler, un grand déterminant de la légitimité présidentielle issue des élections. La RDC regorge des nombreuses ethnies mais aucune d'elles ne peut réaliser une majorité nécessaire pour faire élire un Président.

Lubanza Mukendi¹ considère que les lignes de fractures ethniques, galvanisées en découpage Est/Ouest, ont été la marque principale des scrutins organisés en RDC. Il lit le clivage Est/Ouest comme un embryon qui pourra se consolider ou s'atrophier par la suite. Il part des instruments de la sociologie électorale à l'aide de la cartographie électorale comparée à la carte linguistique. Il trouve que ce clivage représente un risque d'antagonisme Est/Ouest étant donné la mise en place des gouvernements provinciaux. Il montre ainsi que les élections peuvent constituer une occasion de démembrement du pays.

Lubanza a là une vision qui se justifie dans la suite des événements, le recours aux élections dans un contexte dépourvu d'identités politiques avérées, d'offres et de demandes politiques structurées laisse la place au recours aux seules identités de nature géopolitique. Le clivage géopolitique qu'il évoque ne renvoie pas à l'ethnie, dans le sens ici retenu, mais à une localisation géographique des plusieurs ethnies partageant le même contexte et les mêmes défis. Les baswahili, les bangala, les bakongo ou les baluba ne sont pas des ethnies. Ce sont à la limite des regroupements d'ethnies qui ont inventé une langue de communication pour pouvoir réguler leur coexistence sur le même espace.

Pour peu qu'on se mette d'accord sur ce qui signifie une ethnie en RDC, il est difficile de considérer cette ethnie comme une communauté ayant seul un impact sur l'issue de l'élection présidentielle. Le clivage Est/Ouest se fonde sur une stratégie de viabilité mettant ensemble plusieurs groupes voisins qui seuls ne seraient pas viable ni pesant sur l'échiquier national. Les buts et des intérêts communs de tels blocs sont négociés délicatement. La communauté d'intérêt, de jugement, des biens, est difficile à stabiliser car dans le bloc aussi il y a besoin de régulation entre intérêts et vision pas toujours convergents. Ici comme ailleurs, l'ethnie est une étape d'identification utilisable dans l'action politique mais pas suffisant pour assurer seule la légitimité d'un Président.

2. L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ET LE RISQUE DE DÉMEMBREMENT DE LA NATION

La construction de la nation congolaise a été artificielle et de conception étrangère. Le territoire, la langue et la culture pouvant être commun à cette nation ne découlent pas d'une évolution naturelle mais bien d'une improvisation dans un contexte imposé par les exigences du commerce international.

¹ A. LUBANZA MUKENDI, *Elections et construction des identités politiques en République démocratique du Congo*, CEROPIC, Kinshasa, 2010, p. 37.

La nation congolaise est donc assez fragile et facile à démembrer. Les tentatives de sécessions et de balkanisation ont d'ailleurs accompagné l'histoire politique de la RDC.

L'intuition de Lubanza selon laquelle les élections peuvent constituer une occasion de démembrement du pays est en quelque sorte reprise par Jean-Baptiste Harekimana² qui pense que les élections concurrentielles présentent des multiples dangers en Afrique. Il parle du « démon électoral » qui ne participe pas à réduire la violence en Afrique et mais qui est l'étincelle d'où part souvent l'incendie.

3. PATHOLOGIE CONSPIRATIONNISTE ET RÈGNE DU SOUPÇON GÉNÉRAL

La machine à fraude déroule ses effets presque partout en Afrique subsaharienne à en croire la presse politique. En 2018. Le peuple-électeur congolais s'est retrouvé devant une triste réalité. Les résultats des élections ont été proclamés avant la compilation prévue par la loi. La machine à voter qui était à sa première expérimentation a fait toute seule tout le travail de toute la commission et crée ainsi la discorde à tous les niveaux.

La Cour constitutionnelle qui devait départager les candidats et la CENI s'est vue accusée de corruption et de nomination pure et simple des élus improvisés. Plus surprenant, elle pouvait déclarer un candidat élu aujourd'hui et non élu le jour suivant. Ainsi des nombreux candidats déclarés élus devaient céder leur sièges aux nouveaux élus désignés car, semble-t-il, plus « généreux » et ayant un 'appui' plus solide. Cette pratique a non seulement divisé les gens mais aussi jeté le discrédit sur deux institutions dont la substance dépend de la confiance que lui apporte le peuple-électeur. Une situation inédite du fait que la quasi-totalité des citoyens est maintenant convaincu que l'élection a « été volée », pour utiliser le terme de Ran Harekimana³ parlant du chaos de la démocratie américaine.

La cour constitutionnelle et la CENI apparaissent comme ne défendant plus la constitution et les lois de la république mais les intérêts politiques particuliers. Ceci débouche à ce que Harekimana nomme la pathologie conspirationniste qui s'empare de la marche régulière des affaires politiques. D'autant plus que l'extraordinaire dynamique des réseaux sociaux avec ses preuves vraies et non vraies, fabriquées, semi-fabriquées et parfois même inventées contribue à former le juge de l'opinion publique.

² J.B. HAREKIZIMANA, *Droits de l'homme, élections et paix en Afrique : dialogue harmonieux ou orageux*, Multipol, Droits de l'Homme, exposé dans un colloque le dimanche 24 mai 2009.

³ RAN HAREKIMANA, *Le chaos de la démocratie américaine*, Paris, GALLIMARD, 2022.

Le système électoral, judiciaire, administratif, religieux devraient être exemptes de soupçon au sein du système politique. Cependant, après les conférences nationales souveraines qui ont marqué certains pays africains, plusieurs ont opté pour des commissions nationales indépendantes. Ces commissions ont eu du mal à rester loin des soupçons car composées aussi des membres des partis politiques. Les organisateurs des élections sont donc devenus une majorité militante, qui ont participé à imposer la vision selon laquelle dans toutes élections, on trouve de la tricherie. Une perception qui s'accompagne de la considération que voter est un acte qui expose l'électeur à faire face au risque de tricherie. Cette situation est désagréable mais réel dans le contexte des élections congolaises de 2018.

Les organisateurs des élections et ceux qui doivent en gérer les contentieux sont perçus par certains électeurs comme des éventuels ennemis du vote ou des partis qui ne sont pas au pouvoir. D'autres qui sont membres des partis au pouvoir surveillent en tant que majorité, à leur bénéfice, la production du résultat attendu.

Un système, quel qu'il soit, est empoisonné s'il est contaminé par le virus du soupçon. Le poison du soupçon corrompt en chassant la confiance et en la remplaçant par le doute systématique. Le poison du soupçon et le virus de la corruption place tout système sous le joug de la conspiration. Les thèses conspiratrices se retrouvent d'ailleurs dans tous les débats politiques congolais et de plus en plus aussi même dans des pays développés comme on l'a vu aux USA, le 21 janvier 2021 lorsqu'une foule de partisans de Trump envahit le congrès américain où la vérification des élections présidentielle se faisait par les représentants et les sénateurs.

4. LE SOUPÇON GÉNÉRAL REMPLACE LA CONFIANCE GÉNÉRALE AU SEIN DU MONDE POLITIQUE

Lorsque le soupçon général remplace la confiance générale au sein du monde politique, on plonge dans une guerre, on est dans une sorte de guerre de tous contre tous et d'un processus de polarisation⁴, or la polarisation nourrit la polarisation, le peu de dialogue que les leaders, même adversaires politiques, pouvaient avoir en aparté disparaît et laisse la place à deux factions ennemies qui cherchent chacun des avantages indépendamment des enjeux. La recherche des avantages se fait notamment à travers la législation et installe ainsi le soupçon au cœur même de l'appareil législatif de sorte que la légalité perd la légitimité qui justifie l'obéissance citoyenne.

⁴ RAN HALEVI, *op. cit.*

Les leaders et même les élus ne se retrouvent plus sur aucun sujet, alors que les opposants doivent être d'accord sur certaines choses comme la constitution du pays, la solidarité autour des maladies comme le COVID 19.

On se retrouve dans une logique de la mangeoire où tout est prétexte pour avoir un avantage sur l'autre sans tenir compte des enjeux eux même, les opposants vont aux extrêmes et créent le besoin d'une troisième voie au centre où règne alors le vide. Le système démocratique n'a pas de sens dans un tel contexte, elle confirme alors son caractère d'où la montée du désir des pouvoirs forts mais éclairés dans plusieurs pays d'Afrique qui n'ont connu que des démocraties chaotiques.

L'observation que les élus font du pouvoir qu'ils obtiennent par « élection » ce qu'ils veulent, n'est pas rare, peut être devons encore expliquer la valeur ajoutée des élections dans les systèmes politiques africains. Aujourd'hui, nous assistons déjà à un débat houleux entre ^personnes attachées à la démocratie et les partisans du pouvoir fort au service du bien-être collectif. Cette dernière tendance qu'on a tendance à qualifier de non libérale tient pourtant presque dans tous les pays y compris dans les grands partis comme ceux des USA.

La tendance à l'impérialisme intellectuel dans ces deux camps qui s'affrontent dans les partis, américains notamment, fait que les antagonistes se considèrent comme des gens vivant sur des planètes différentes. Cela crée un réflexe d'évitement, une polarisation où les leaders opposés ne se rencontrent quasiment plus.

La société globale suit cette tendance, certaines nouvelles églises se radicalisent et ne peuvent pas s'écouter, au contraire leurs homélies mobilisent en amont pour des visions politiques précises. Les pasteurs, les prédicateurs, les hommes dits de foi soutiennent tel ou tel camp selon leurs avantages. Chaque camp évoque un impératif sacré de rétablir la constitution, Il en est de même des faiseurs d'opinions et des stars. L'implication de la religion est toujours justifiée par le puritanisme et au nom de la morale supérieure.

5. IDÉOLOGISATION, POLARISATION ET RADICALISATION

Les réseaux sociaux ne sont pas les seuls, les médias et les institutions prennent position selon leurs avantages financiers et ne se préoccupent pas du jeu et des enjeux réels. Tout le système est donc idéologisé et travaille volontairement ou non à la croissance de la polarisation et de la radicalisation sur le champ politique. Les familles politiques, les regroupements politiques et même les partis politiques connaissent ainsi aussi la fragmentation, le tout faisant un système fractionné. Les fractures généralisées dans tous les secteurs débouchent sur ce qu'aux USA on pourrait appeler une « guerre idéologique »⁵

⁵ RAN HALEVI, *op. cit.*

et en RDC une « guerre pour la mangeoire ». Une telle guerre ne laisse pas au peuple-électeur, ni des personnes, ni des institutions pour rectifier et corriger les choses. On ne peut même pas compter sur un éventuel dialogue car la communication est rompue, même la conversation démocratique destinée à arrondir les angles ne se réalise pas devant cette radicalisation des camps qui deviennent quasiment des factions.

Lors des élections présidentielles en 2018, le dialogue social est resté incontrôlé et tout le monde semblait participer à cette déroute. Les homélies des religieux, la télévision, la radio, les journaux, chacun fragmentait l'information et accélérât ainsi la « guerre idéologique » sinon la « guerre de la mangeoire ».

La légitimité et la légalité étaient mises en mal n'ont plus d'espace d'expression dans un tel contexte. L'idéologie des avantages à obtenir ou le fort désir d'accéder à la mangeoire se mêle aux affaires des médias et des institutions de justice, d'où une polarisation qui écarte toute harmonisation objective. Ainsi, la démocratie que se veut une transition de la loi du plus fort vers la force de la loi et de la paix, retourne vers la loi du plus fort et débouche en RDC sur une marche vers un régime despotique qui ouvre de nouveau la voie à l'anarchie et au chaos. Celui qui fait la loi est donc celui qui est le plus fort financièrement et militairement. Celui qui possède le plus d'argent est souvent celui qui a le plus volé le denier public.

Dans un tel contexte, les élus deviennent des imposteurs qui ont volé l'élection et face à qui le juge de l'opinion publique s'oppose radicalement. Les élus se défendent souvent de n'avoir pas volé mais acheté leur vote.

En politique, ce qu'on appelle « chance » ou « circonstances » joue toujours un rôle de sorte qu'un élu fini par être trouvé, indépendamment des thèmes qu'un minimum de sens politique aurait imposé. Pourtant, dans un pays où le minimum vital fait encore défaut, on n'a pas besoin de chercher longtemps les thèmes de campagne qui portent : alimentation, santé, éducation pour tous, accès à l'électricité et à l'eau potable, etc. N'empêche que les élus ne font campagne que sur base des slogans génériques du genre : « Révolution de la modernité » ou « le peuple d'abord ».

En tout cas, le chaos qui s'est observé lors des élections du 30 décembre 2018 a complètement dérégulé le système électoral congolais. Il est vrai qu'on peut aussi parler de dérèglement du système électoral américain confirmé lors des dernières élections présidentielles notamment par le gros problème qui consiste à envoyer à la maison blanche l' élu qui a eu le moins de voix au niveau national comme Gorges WW Bush, contre Algore, Trump contre Hilary et peut être Biden contre Trump, etc.

6. A QUOI SERT ALORS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN AFRIQUE ET EN RDC ?

Béchir Ben Yahmed soutient que les élections sont à la paix ce que le sel est à la cuisine : un ingrédient nécessaire et dont il est facile d'abuser. Mais le sel ne fait pas un repas à lui tout seul au contraire, certains doivent renoncer au sel pour se porter mieux. C'est certainement le cas pour certains pays africains dont la RDC.

HAREKIZIMANA prévient que les africains qui se contenteront des élections ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils sont restés sur leur faim. Des conditions juridiques ou légales, politiques, économiques, financières, et sociales doivent être remplies pour garantir des élections démocratiques. Elles sont tributaires à la fois de l'environnement interne, régional et international.

Il aurait probablement bien fait d'ajouter les conditions culturelles qui évoque la vision du monde qui est fondamentale pour l'orientation du vouloir et de l'action. Les outils culturels fabriqués dans un autre contexte comme la démocratie ne sont pas à copier tout simplement. Seules les lois de la nature s'appliquent partout. Les institutions artificielles ne marchent que momentanément et seulement pour ses inventeurs.

L'organisation d'élections pour signifier ou pour servir de symbole aux yeux de la communauté internationale et des bailleurs des fonds a tendance à être une fin en soi. Leur tenue est le seul effort fourni par les élites politiques qui ne changent rien d'autre dans les usages politiques anciennes. L'adhésion ostentatoire aux vertus démocratiques comme à la défense et la protection des droits humains sert de couverture pour continuer la même praxis sans être dérangé.

7. DE QUELLE LÉGITIMITÉ S'AGIT-IL ALORS ?

Guglielmo Ferrero⁶ parlant de quatre principes de légitimité : électif, héréditaire, aristocratique et démocratique, souligne que les principes de légitimité sont des justifications de pouvoir et donc du droit de commander. Parmi toutes les inégalités humaines, aucune n'a autant besoin de justification devant la raison que l'inégalité découlant de la démocratie. Si le pouvoir vient d'en haut, la légitimité, estime-il, en parlant de la société moderne vient toujours d'en bas car elle implique d'une manière ou d'autre le consentement actif ou passif, mais sincère de ceux qui doivent obéir.

Ce consentement serait exprimé, en démocratie par le biais de l'élection. Pourtant les remarques faites ci-haut montrent que les urnes ne traduisent pas souvent la volonté du peuple-électeur étant donné que l'élection est organisée

⁶ G. FERRERO, *Pouvoir, les génies invisibles de la cité*, Paris, Plon, 1945, p. 18.

en fonction des avantages attendus par les détenteurs de la puissance publique. Elle occasionne un tourbillonnement qui ballonne tous les acteurs de sorte que le choix n'est ni libre ni sincère. Le libre arbitre des électeurs est enchaîné et incapable d'arbitrer à base des données justes.

Le vote donne à la limite une légitimité d'accès au pouvoir. Le processus de « délégitimation » commence dès le lendemain de l'élection si l'élu ne marche pas à la rencontre des attentes, des besoins et des visions du peuple-électeur⁷.

Max Weber⁸ évoque parmi ses principes de légitimité, de domination légitime, la croyance en la validité d'un ordre existant, l'adhésion des dominés sur les qualités extraordinaires qu'ils prêtent à un chef et l'idée que le droit établit rationnellement doit guider l'ordre social et s'imposer à tout le monde.

L'idéal est défendable mais la réalité est plus triste car les citoyens ont perdu toute croyance à l'ordre existant, ils n'expérimentent pas les qualités extraordinaires des chefs qui se montrent incapables de travailler efficacement pour le bien-être collectif et le droit découlant de la rationalité humaine ne distribue pas la justice et l'équité mais est au service des avantages de l'élite politique.

8. PRÉSIDENTIALISATION

Pierre Rosanvallon⁹ aborde la présidentialisation de la démocratie. Il souligne que le mouvement de la présidentialisation a marqué la nature et la forme des démocraties comme pour confirmer que la démocratie vient de la convoitise du pouvoir royal.

Le Président élu n'est en plusieurs endroits que le Roi, désigné par l'élite politique en manipulant le peuple-électeur et en lui donnant l'agréable impression de décider de ceux qui gouvernent.

En effet c'est l'élection par le suffrage populaire de la tête de l'exécutif qui définit de la façon la plus simple et la plus évidente l'élection et qui justifie l'idéologie de la démocratie.

Le contrôle de l'exécutif qui est le souci réel de la mise en place de l'idéologie démocratique plus contrôlable que l'idéologie théocratique ne produit pas plus de bien-être collectif.

La centralité de l'élection présidentielle dans l'organisation de la vie politique est remarquable à travers le monde. Un peu partout, la procédure

⁷ RUKENGWA, B., *Election présidentielle, légitimation ou délégitimation du pouvoir en Afrique, comprendre la fonction légitimatrice ou délégitimatrice de l'élection présidentielle à partir du cas congolais*, thèse de doctorat, Kinshasa, UNIKIN, 2017, p. 332.

⁸ WEBER, M., *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1952, p. 15.

⁹ ROSANVALLON, P., *op. cit.*, p. 11.

s'est imposée sans être réfléchie, comme une conséquence jugée logique de la sortie des régimes despotiques et de la reconnaissance de la souveraineté populaire ; une procédure dont le bien-fondé n'avait pas besoin d'être argumenté.

Nul ne songe à la remettre en cause même là où se manifeste la plus forte adhérence illibérale. L'élection présidentielle s'identifie, dans les nouvelles démocraties, au fait même du suffrage universel comme pour démontrer que le pouvoir vient de la volonté des hommes et de celle fondée de la religion. Il est observable que ni les hommes, ni la religion ou le clergé ne sont détenteurs de la vérité, ils sont tous limités par l'espace et le temps. La démocratie et la théocratie aboutissent toutes les deux à des résultats contestables. Le philosophe allemand Herder¹⁰ n'a certainement pas complètement tort d'affirmer que « *ce gouvernement d'une république fédérative par une théocratie sacrée et centrale était le plus idéal des gouvernements, ..., telle était la constitution théocratique de Moïse où la loi régnait seule, fondée sur la volonté de Dieu et soutenue par la voix unanime du peuple, elle avait son trône dans le temple national* ». Lamartine¹¹ est pourtant également fondé de faire observer qu'« il prône aujourd'hui la compassion, la non-violence et la justice, valeurs partagées par tous, mais lourdement déficiente dans la société tibétaine sous la théocratie bouddhiste dont il est issu ».

Rosanvallon souligne la prédominance de l'exécutif, comme clé de la démocratie, un peu comme la royauté est la clé de la monarchie. Le problème est situé dans les conditions de contrôle du Roi ou du Président par la société pour, semble-t-il éviter les abus du pouvoir. L'objectif d'une telle révolution ne peut être celui d'un impossible autogouvernement, tant la notion de gouvernement présuppose une distinction entre gouvernés et gouvernants, Roi et sujet ainsi que Président et peuple-électeur. L'effort serait de maintenir cette relation dans le service du bien collectif. Une action gouvernementale dont la finalité est intérêt général et non une simple instance de domination tournée vers le seul profit du seul Gouvernant qui est coupé de la société.

Paradoxalement, la seule réponse qui ait actuellement été apportée à cet impératif de servir obligatoirement le bien-être collectif s'est limitée à l'élection de la tête de l'exécutif. C'est seulement une démocratie d'autorisation qui est mise en place de la sorte, un permis de gouverner qui est accordé. Ce qui ne saurait suffire tant nous voyons dans le monde des présidents élus qui sont bien loin de se comporter en serviteur du bien-être collectif. D'où l'impérieuse nécessité de revenir au vrai problème qui consiste à savoir qui doit donner l'autorisation de gouverner de façon à garantir un exercice du pouvoir au profit du bien-être collectif. Celui qui doit donner cette autorisation doit être doté des

¹⁰ HERDER, cité par CARLOWITZ, *Histoire de la poésie des hébreux*, 1845, p. 386.

¹¹ LAMARTINE., Cours familial de littérature, volume 5, paragraphe III et IV, 1858.

capacités pour déterminer les qualités attendues des gouvernants et les règles organisant leur relation avec les gouvernés.

La démocratie ainsi comprise n'existe pas encore, celle qui existe rate cette exigence essentielle d'aptitudes et d'habiletés à gouverner au profit de l'intérêt général. C'est le défaut qui ouvre la voie à un régime oppressif qu'ils soient élus ou pas.

Rosanvallon considère également que les théories classiques de la légitimité ont été des théories de l'autorisation du pouvoir, rendant acceptable, l'exercice d'un commandement. Pour lui, il est évident que l'élection ne suffit pas pour régler le rapport entre gouvernants et gouvernés.

L'élection comporte à la fois une procédure de sélection et une procédure de légitimation et utilise le principe majoritaire comme forme unique de sélection et de légitimation. Or ces deux éléments ne sont pas dans un même rapport avec ce principe de la majorité. Celui-ci se comprend aisément comme modalité arithmétique de désignation du vainqueur d'une compétition car l'évidence des chiffres peut accorder tous les esprits. Mais il en va autrement au regard de la légitimité qui est un processus de satisfaction. La procédure de sélection ne peut se doubler automatiquement d'une légitimation qui reste inaccomplie à la date de la sélection. La sélection est une simple admission à l'épreuve de légitimité. Le peuple social accueille l' élu du peuple-électeur et ne lui attribue son consentement qu'au regard des résultats sociaux qu'il produit.

Le type de qualité qui fait le bon candidat est différent du type de qualité requise pour gouverner efficacement. Le bon candidat doit être capable d'attirer les électeurs, de séduire, de manifester sa proximité, d'agglomérer des populations composites, de multiplier de promesses souvent contradictoires au moins partiellement, de tenir des langages différents. Tandis que gouverner, c'est prendre des décisions qui déchirent périodiquement le voile d'impression que le langage politique s'efforce en permanence de tisser. Ce divorce entre le profil d'un candidat et celui d'un bon gouvernant est donc structurellement générateur de déception et produit un rejet du monde politique.

La tension entre le principe de similarité qui fait que le candidat doit se montrer similaire aux électeurs et le principe de différenciation qui veut que le gouvernant soit distinct du gouverné est réelle. La finalité représentative donne aux élus une fonction de figuration du social. Ils doivent être proches de ceux dont ils ont sollicité et obtenu les voix, être à leur image, partager leur préoccupation, jouer un rôle de porte-parole. Pour jouer ce rôle correctement, la qualité dont on doit faire preuve est d'être quelconque.

De l'autre côté, les élections doivent sélectionner des personnes expertes possédant des talents éminents qui les différencient du reste de la population. Loin de la représentation-figuration, ils doivent incarner la nation mais ne

peuvent être quelconques vu la polarisation sur leur personne pour donner la réponse à toutes les demandes sociales. L'élu est mécaniquement institué, à son corps défendant, en « sauveur suprême ». Son langage de candidat centré sur la promesse de pouvoir changer le monde rencontre alors la réalité d'une relative impuissance pratique de celui qui devient un gouvernant à l'issue de la bataille électorale.

Le désir et la perspective de la réélection est classiquement considérée comme la clé des rapports entre représentés et représentants. L'élu anticipe alors le jugement à venir des électeurs et se comporte au présent en tenant compte de séduire les électeurs. L'enjeu devient de séduire l'électeur qui n'a pas toujours l'exacte mesure des exigences du progrès collectif et qui reste versatile, imprévisible et divergent dans les intérêts et les visions. C'est une façon décisive de pousser l'élu à être fidèle à ses engagements car de son côté, l'électeur se détermine en fonction du comportement passé du candidat. C'est le vote rétrospectif par rapport au bilan de la période qui s'écoule avant le nouveau vote. Dans un contexte où la majorité n'est pas mure, l'électeur peut donc exiger de l'élu même des réalisations contraires à l'intérêt général.

Il y a donc d'une part les électeurs et leurs aspirations, leurs espérances et leurs inquiétudes et d'autre part un candidat ou un parti supposé avoir les qualités et les compétences, mais pouvant aussi en être dépourvu. La relation de légitimité est donc fondée sur soit une compréhension objective des qualités d'un homme soit au contraire sur un malentendu.

Or, si toutes choses sont égales par ailleurs, les moyens matériels et financiers dont dispose l'élu, ont toujours été, par définition, insuffisants et plutôt rares.

Le sort de la relation de légitimité est lié aux deux pôles d'une relation qui sont d'une part, la source de légitimité (le peuple) et d'autre part, le sujet bénéficiaire (l'élu) et une dimension de réciprocité, une sorte de donnant-donnant). Malheureusement, les choses ne sont pas toujours aussi simples, il existe aux côtés et même au-dessus de ces deux acteurs, d'autres acteurs qui interfèrent dans cette relation, à l'insu ou non des deux acteurs connus. Ces autres acteurs sont des sujets « naturels » du champ politique dans la mesure où même s'ils ne sont pas toujours visibles à l'œil nu, ils ont des capacités politiques extraordinaires.

Malheureusement, le registre constitutionnel et légal ne peut reprendre la globalité des forces sociales et politiques internes et externes dont la vie ou la mort sont inscrites dans la victoire ou la défaite de tel ou tel candidat à la fonction présidentielle. Ces différents acteurs, visibles et invisibles, internes et externes pour arriver à la victoire, atteindre les objectifs compatibles avec leurs intérêts stratégiques sont supposés avoir une perception des autres. Ils s'efforcent de tenir compte de l'existence des autres et des registres sur lesquels les autres jouent en vue d'intégrer leurs forces et leurs faiblesses.

Il s'ensuit le fait que la naissance et la disparition de la légitimité s'opère souvent en dehors et à l'insu du peuple-électeur. La perte de l'éclat de l'étoile du candidat n'est pas toujours à mettre sur le compte du peuple-électeur qui n'est pas toujours au départ de la légitimité ni sa flétrissure. Même si il se considère toujours, par ses revendications et ses exigences comme ayant été le seul géniteur de la légitimité de son candidat. La légitimité présidentielle est profondément dynamique parce que se trouvant en interaction avec l'environnement structurel et conjoncturel, interne et externe.

Cet environnement élève d'autres acteurs et d'autres forces qui ont l'intelligence de s'identifier aux acteurs et aux forces en compétition et qui peuvent le faire sans que celle-ci s'en aperçoive.

CONCLUSION

Le mouvement de la relation de légitimité adopte toujours la direction et le contour du mouvement historique global et de ses particularités locales ou régionales.

L'observation montre que la légitimité de la fonction présidentielle est alimentée par plusieurs sources qui elles-mêmes sont déterminées par les variables temps et espace. Si on considère la légitimité comme étant le débit d'un fleuve, les sources de cette légitimité peuvent être assimilées aux affluents de ce fleuve dont le débit est alimenté principalement par ces derniers. L'abondance du débit des affluents alimente en abondance le débit du fleuve. Par contre, la sécheresse a pour résultat immédiat la baisse et même l'épuisement du lit du fleuve.

La légitimité présidentielle est alimentée par plusieurs sources pourvoyeuses de légitimité. Il faut donc identifier ces sources, l'approvisionnement de leurs propres lits et les facteurs qui interviennent dans la détermination des quantités de leurs contributions au ravitaillement de la légitimité.

La légitimité électorale est un dispositif qui devrait conférer au pouvoir l'acceptation fondée non pas sur la coercition mais sur le consentement libre de la population de se soumettre et aux gouvernants et de les soutenir. Elle est supposée ainsi donner au pays toutes les chances de se reconstruire de manière participative.

La vision qui fonde le soutien d'un gouvernement est aussi diversifiée. Pour les uns, le pouvoir vient du peuple, pour d'autres il vient de la tradition (des ancêtres), pour d'autres encore, le pouvoir vient tout simplement de Dieu qui est maître des circonstances. L'organisation du pouvoir en RDC est de la considération de toutes ces croyances. Le maintien en place des pouvoirs traditionnels, des Bami et des chefs des terres sélectionnés par hérédité montre la reconnaissance et l'existence d'une autre forme de légitimité. Le consentement populaire du régime de Mobutu et de Laurent Désiré KABILA est alimenté par cette croyance traditionnelle qui tolère et même sollicite plus qu'en occident, une personnalisation du pouvoir et qui ne fait pas de l'alternance, par exemple, une condition pour le bonheur des citoyens.

La légitimité issue de l'élection présidentielle est donc par nature fragile. Elle n'est qu'une autorisation de gouverner et d'étaler ses compétences pour ainsi avoir droit au consentement populaire. En dehors du peuple-électeur, il existe d'autres acteurs visibles et invisibles, internes et externes qui influencent cette légitimité de manière décisive. Les élus présidentiels ne sont donc pas toujours le choix du peuple.

BIBLIOGRAPHIE

- BAREL, Y., *Le paradoxe et le système*, Grenoble, Presses Universitaires, 1979.
- BAYART, J. F et alii., *La politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.
- CARLOWITZ, *Histoire de la poésie des hébreux*, 1845.
- FERRERO, G., *Pouvoir, les génies invisibles de la cité*, Paris, Plon, 1945,
- HAREKIZIMANA, J.B., *Droits de l'homme, élections et paix en Afrique : dialogue harmonieux ou orageux*, Multipol, Droits de l'Homme, exposé dans un colloque le dimanche 24 mai 2009.
- LAMARTINE, *Cours familial de littérature*, volume 5, paragraphe III et IV, 1858
- LUBANZA MUKENDI, A., *Elections et construction des identités politiques en République démocratique du Congo*, CEROPIC, Kinshasa, 2010,
- RAN HALEVI, *Le chaos de la démocratie américaine*, Paris, GALLIMARD, 2022.
- RUKENGWA, B., *Election présidentielle, légitimation ou délégitimation du pouvoir en Afrique, comprendre la fonction légitimatrice ou délégitimatrice de l'élection présidentielle à partir du cas congolais*, thèse de doctorat, Kinshasa, UNIKIN, 2017.
- SAMBA, K., *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale*, Kinshasa, PUZ, 1982.